

Le Grand Rassemblement de l'Estuaire

ENGAGEMENT SKIPPER 5 juillet 2025

INSCRIPTION SUR SITE www.cnh-honfleur.fr

INSCRIPTION

Si vous connaissez une entreprise ou souhaitez régater avec la même entreprise que les années précédentes, veuillez indiquer son nom

- Inscription 60€
 Je peux prendre 1 ou 2 accompagnants entreprise sur mon bateau
 Je skippe pour l'entreprise

INFORMATIONS PROPRIETAIRE BATEAU

NOM Prénom
Mobile..... Mail.....
Lieu possible d'embarquement des sponsors

INFORMATIONS SKIPPER & EQUIPAGE

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	N° LICENCE 2025 si existante, Ou licence temporaire 1J
Skipper				
Equipier				
Equipier				
Equipier				

J'accepte d'être soumis aux règles de classe et aux règles de jauge concernées, aux prescriptions de la FFV, aux instructions de course et aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.), je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve, j'accepte sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté en particulier « DECISION DE COURIR », un skipper est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non ou de rester en course. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature du chef de bord

INFORMATIONS BATEAU Inscription sur site www.cnh-honfleur.fr

NOM Type N° Voile.....
Couleur coque..... Longueur HT Coef. HN Brut Net.....
Port d'attache

RESERVATION REPAS (réponse au plus tard le 27 juin 2025)

- Je réserverepas adultes
 Je réserverepas enfants

REGLEMENT BATEAU & LICENCES & REPAS (à faire avant le 3 juillet 2025)

Règlement par chèque (ordre CNH) ou par CB directement auprès du CNH	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
Engagement skipper 1j 60€			
Licence temporaire 1 jour		25 €	
Licence annuelle 2025		70 €	
REPAS SPECTACLE à 30 € (adulte)		30 €	
REPAS SPECTACLE à 12 € (enfant- 12 ans)		12 €	
TOTAL (inscrire le total à régler)			

SIGNATURE CI-DESSOUS

